



par le **SNITPECT-FO**

# L'instant



**n°1**  
Février 2014

## Votre équipe de présentateurs vedettes !

Un triumvirat de choc est à votre service : **Elsa ALEXANDRE** (correspondante du snitpect-fo au sein de la DTec TV), **Guy MARCHAND** (titulaire au comité technique de la DTec TV et au comité technique du Cerema) et **Florian RAZE** (membre du conseil d'administration du Cerema).

S'investissent également pour vous : **Jérôme CHAMPRES** et **Pascal CHEIPPE** qui sont vos représentants au CLHSCT ainsi que **Pascal JOUVE** qui est votre trésorier et webmestre (car OUI, Juliette va voir revenir les infos fraîches du snitpect).

## We need YOU !



Si vous avez envie de vous investir dans une instance (ISS, formation, CT, CLHSCT, ...) ou sur une thématique (les nouveaux statuts des agents dans un établissements publics, les risques psycho-sociaux, ....), vous êtes les bienvenus.

L'instant TV est la nouvelle e-lettre, légère et décalée du SNITPECT à destination des agents de la DTec TV.

Elle est rédigée par l'équipe locale du SNITPECT. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et à nous rejoindre.

Contact :

[snitpect-fo.syndicats.oh.certu@cerema.fr](mailto:snitpect-fo.syndicats.oh.certu@cerema.fr)

## Le FLASH Cerema n°11

Au sommaire les revendications des ITPE issues de notre congrès des 5 et 6 décembre, les forces vives du SNITPECT-FO au sein du CEREMA et l'actualité réglementaire.

## L'instant Cerema

Les réunions informelles se suivent ... et les paroles s'envolent. Le 3 février 2014, un nouvel échange informel entre la direction de la DTec TV et les OS a eu lieu : sans ordre du jour, sans compte-rendu mais avec un dossier remis en séance. Tout en continuant de participer au dialogue libre avec l'administration, FO demande la mise en place d'un calendrier annuel fixant les échéances des CT et CHSCT de la DTec TV. Pour FO, les instances officielles doivent de nouveau se réunir au niveau DTec TV sans attendre la mise en place des CT et CHSCT centraux du Cerema à la mi-2014.

L'administration se réjouit que « pour la 1ere fois, le plan de travail 2014 [soit] crédible à la DTec TV » (C. CURE ; 03/02/2014) et ce grâce au Cerema qui a obligé les DG à maîtriser leurs commandes. De notre côté, nous déplorons un management « .ods » qui place l'outil au cœur des discussions au détriment du fond. Nous pensons qu'il existe d'autres chemins moins laborieux et plus fructueux que l'échange tous azimuts de tableaux.

Pour info, trois (ou quatre) arrêtés concernant la gestion des agents du Cerema :

Arrêté du 11 janvier 2014 sur la gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat affectés au CEREMA

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028494142&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 11 janvier 2014 sur la gestion des agents relevant du ministre chargé du développement durable affectés au CEREMA

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028494156&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 13 janvier 2014 sur la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés au CEREMA

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028494191&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 16 janvier 2014...pris en urgence après les vœux pour empêcher le bateau de couler !



Les ITPE du Cerema en 2014 ?

## *L'instant* national

Nombreuses ont été les interpellations en 2013 pour débloquer des situations relatives aux rémunérations. Laurent JANVIER a donc adressé [un courrier à la sous-direction](#) en charge des arrêtés et de la rémunération, demandant des solutions pérennes.

Fin décembre 2013, l'administration nous a convié à une réunion sur la refonte des textes relatifs à la Prime de Service et de Rendement (PSR) ... où nous sommes encore loin d'être satisfaits ! Une [lettre adressée à notre DRH](#) fait le point sur l'essentiel de nos revendications et réactions.

## *L'instant* ENTPE

Les anciens élèves se réorganisent !

L'AITPE prépare son Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire le **25 mars** prochain avec à leur ordre du jour la modification des statuts (qui ne seront adoptés que si le quorum du quart des adhérents en est atteint) et l'élection de 6 administrateurs (renouvellement par moitié).



Si vous ne pouvez pas y assister, il est important pour le bon déroulement de cette AG que vous donniez votre procuration.

Pour mémoire, l'adhésion à l'AITPE pour les adhérents du SNITPECT est de 20€ par an et peut se faire en ligne : [www.aitpe.fr](http://www.aitpe.fr) (cliquer sur « Adhérer » dans le coin en haut à gauche).

## *L'instant* pratique

Une question sur votre statut, votre paye, les archives des comités techniques ministériels sur la création du Cerema ... votre réponse se trouve certainement sur le site du SNITPECT : [www.snitpect.fr](http://www.snitpect.fr). Pour obtenir les codes d'accès aux rubriques réservées aux adhérents, écrivez un mail à votre correspondant local en cliquant [ici](#).